

DECISION N° PCR/DE/2019/103

**PORTANT ENREGISTREMENT DE L'ÉMISSION COMPLÉMENTAIRE DE
LA TRANCHE 1 DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À
L'ÉPARGNE EN DEUX (2) TRANCHES « TPCI 5,75 % 2019 - 2026 »
ET « TPCI 6,00 % 2019 - 2029 »**

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu** la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers et son Annexe ;
- Vu** le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°CM/DAC/04/04/2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA du 14 avril 2017 portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n°CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional ;
- Vu** la Décision n°PCR/DE/2019/076 du 20 février 2019 portant enregistrement de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « TPCI 5,75 % 2019 - 2026 » et « TPCI 6,00 % 2019 - 2029 » ;
- Vu** l'Arrêté n°153/MEF/DGTCP/DDPD du 10 avril 2019 portant modification de l'Arrêté n°060/MEF/DGTCP/DDPD du 6 février 2019 autorisant la Direction Générale du Trésor Public et de la Comptabilité Publique à émettre l'emprunt Trésor Public TPCI N°01/2019 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Trésor Public de Côte d'Ivoire est autorisé à émettre un montant additionnel de vingt-sept milliards quatre cent quatre-vingt millions neuf cent dix mille (27 480 910 000) FCFA à la tranche A « TPCI 5,75 % 2019-2026 ».

Article 2

Les obligations, objet de l'émission complémentaire, présentent les mêmes caractéristiques que l'émission visée à l'article précédent et lui sont entièrement assimilables.

Article 3

L'émission complémentaire d'un montant de 27 480 910 000 FCFA est visée sous le numéro EE/19-01 portant le montant de la tranche A à 102 480 910 000 FCFA.

Article 4

Les montants et les nombres de titres définitifs des deux tranches « TPCI 5,75 % 2019 - 2026 » et « TPCI 6,0 % 2019 - 2029 » de l'emprunt obligataire sont :

Montant définitif de : 134,01 milliards de FCFA répartis en deux (2) tranches
l'emprunt

- 102 480 910 000 FCFA pour la tranche A
- 31 532 500 000 FCFA pour la tranche B

Nombre de titres : 13 401 341 obligations

- 10 248 091 obligations pour la tranche A
- 3 153 250 obligations pour la tranche B

Fait à Abidjan, le 15 avril 2019

Le Président




Mamadou NDIAYE

RIP